

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires / suppléants : 60
- procurations : 10
- abstentions : 0
- votants : 70
- pour : 70

DÉLIBÉRATION n° 2019/112

L'an deux mille dix-neuf et le 03 septembre 2019 à 18h00 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 28 août 2019, s'est réuni, au Moulin des Baronniez à SARLABOUS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Jean-Marie Da Benta a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Danièle VIDAL, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Christophe SABATHIER, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Charles RODRIGUES, Florent LAY, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, André NOGUES, Didier FAVARO

Titulaires ayant donné procuration : Maurice LOUDET à Jean-Louis FOGGIATO, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Françoise PIQUE à Isabelle ORTE, Monique KATZ à Jean-Paul LARAN, Pascal AUDIC à Gisèle ROUILLON, Joëlle VIGNEAUX à Valérie DUPLAN, Christiane ROTGE à Elisabeth DUCUING, Gérard SABATHIE à Henri FORGUES, Zoulikha CHEBBAH à Bernard PLANO.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Alain PIASER, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle PEYRO, Guy RAYNAL, Joël DEVAUD, Olivier CLEMENT BOLLEE

Objet : reconduction adhésion Initiatives Pyrénées

Initiative Pyrénées est un fonds d'intervention qui vient en aide, financièrement, au travers de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, qui permettent de boucler, en partenariat avec les banques et les chambres consulaires, les financements.

Elle vient en complément de l'action développement économique qui est portée par les communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

La CCPL a adhéré à cette structure en 2017 pour un coût/habitant de 0.10 €.

Le coût de l'adhésion avait été précisé dans la délibération n°2017/82 correspondante.

Le coût de l'adhésion est désormais de 0.15 €/ habitant, contre 0.10 € l'année dernière.

La cotisation annuelle pour 2019 est de 2 735.70 € (1 845.10 € en 2018).

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190903-2019-112-DE
Date de télétransmission : 10/09/2019
Date de réception préfecture : 10/09/2019

Le bureau, à l'unanimité des voix, propose de reconduire l'adhésion à Initiative Pyrénées à compter de 2019, avec les nouveaux tarifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- De reconduire l'adhésion à Initiative Pyrénées à compter de 2019, avec les nouveaux tarifs de 0.15 € par habitant.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 10 SEP. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190903-2019-112-DE
Date de télétransmission : 10/09/2019
Date de réception préfecture : 10/09/2019